| **Valeur (enjeu)** | **Valeur initiale** | |
|---|---|---|
| Réalisation des travaux sylvicoles sans récolte. | Dispersion des travaux sylvicoles. | |
| **Objectif** | **Objectif initial** | |
| Limiter l'impact de la dispersion des travaux sylvicoles. | Limiter l'impact de la dispersion des travaux sylvicoles sur la productivité des employés. | |
| Considérer des éléments de nature opérationnelle lors la planification des travaux sans récolte. | | |
| **Indicateur** | **Cible** | **Échelle :** |
| Pourcentage de la superficie des chantiers ayant un minimum de 15 ha de travaux sylvicoles sans récolte. | 95 % | UA |
| **Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu** | | |
| Mise en place d'un groupe d'échange technique sur les travaux non commerciaux. | | |

## Précisions sur l'enjeu :

Lorsque les travaux sylvicoles sont concentrés dans des chantiers, il est plus facile d'assurer la coordination des équipes de travail et l'optimisation des déplacements. Ces éléments peuvent ultimement avoir un impact sur la productivité des travaux et donc sur le coût et la rentabilité des activités d'aménagement.

Par ailleurs, au fil des saisons d'opération, les entreprises sylvicoles et Rexforêt ont fait part de différents problèmes qui surviennent lors de la réalisation des travaux. Afin de favoriser la prise en compte de ces problèmes de façon plus rapide, le Ministère a mis en place un groupe d'échange technique sur les travaux sylvicoles. Ce groupe permet de maintenir un dialogue afin de trouver des solutions qui respectent à la fois la capacité des entreprises sur le plan opérationnel et l'atteinte des objectifs de la stratégie d'aménagement régionale.

De plus, un groupe de travail sur une approche collaborative sera mis en place afin d'évaluer de quelle façon celui-ci pourrait améliorer les processus régionaux de la planification des travaux sylvicoles non commerciaux.

Il convient de préciser les travaux de ces deux comités doivent respecter les orientations convenues avec les TGIRT.

## Précisions sur l'indicateur - Pourcentage de la superficie des chantiers ayant un minimum de 15 ha de travaux sylvicoles sans récolte :

L'indicateur est exprimé en pourcentage de la superficie des chantiers d'opération ayant au minimum 15 ha de travaux sylvicoles de toute nature, excluant la récolte, et pour lesquels la réalisation est planifiée dans la même année.

## Définitions utiles sur l'indicateur :

**Chantier d'opération** : Pour l'évaluation de cet indicateur, le chantier d'opération est constitué de l'ensemble des blocs planifiés en traitements sylvicoles sans récolte et qui sont distants de moins de 2 km l'un de l'autre. Une zone tampon de 1 km est appliquée sur chaque bloc et le chantier d'opération est constitué de l'union des zones adjacentes.

## Formule :

**Pourcentage de la superficie des chantiers ayant un minimum de 15 ha de travaux sylvicoles sans récolte =**

$$(A \div B) \times 100$$

**A** : Superficie des chantiers dans la programmation annuelle qui contiennent une superficie minimale de 15 ha.

**B** : Superficie totale des chantiers dans la programmation annuelle.

## Fréquence :

L'indicateur est mesuré annuellement au PAFIO et lors de la répartition de la PRAN non commerciale.

## État de l'indicateur à l'origine :

S. O.

## Précisions sur la cible :

Compte tenu de la nécessité de concilier les objectifs opérationnels et les autres objectifs des PAFI tout en tenant compte du morcellement naturel ou induit des peuplements forestiers, la cible est fixée à 95 % des chantiers de l'UAF.

## Délai :

En continu.

## Stratégie :

Dans le but de répondre à l'objectif exprimé, une attention particulière sera portée lors de la confection du PAFIO afin de maximiser le regroupement des interventions dans un même chantier. Ceci devrait permettre de minimiser les petites superficies isolées et problématiques pour les entreprises sylvicoles.

Toutefois, la cible prend toute son importance au niveau de la programmation annuelle. En effet, il pourrait être justifié de retarder la réalisation de travaux sylvicoles dans certains secteurs trop petits, question de les jumeler à d'autres travaux l'année suivante.

Il est également souhaitable de tenter de répartir équitablement les chantiers < 15 ha entre les entreprises sylvicoles.

## Précision sur les autres mesures permettant de répondre à l'enjeu :

**Mise en place d'un groupe d'échange technique sur les travaux non commerciaux**

Le mandat de ce comité est de permettre aux entreprises sylvicoles, à Rexforêt et au MFFP de faire connaître et de partager les éléments pour lesquels une amélioration ou des correctifs sont souhaités quant aux aspects techniques sur les travaux non commerciaux.

Les discussions portant sur la planification forestière intégrée n'ont pas fait partie du mandat de ce comité jusqu'à maintenant. Pour la période 2018-2023, des discussions sont amorcées pour la mise en place d'un lieu d'échange avec les entreprises sylvicoles sur les aspects techniques en lien avec l'optimisation de la planification des travaux.

## Liens avec les exigences des normes :

S. O.

## Exigences légales et autres :

S. O.

Liens avec d'autres enjeux (au besoin) :

S. O.

Fiche d'enjeu préparée par : Comité PAFIT

Approuvée par (gestionnaire responsable) : _____

Date : 2017-01-13